



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE
TD/B/EX(36)/1
24 mars 2005
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Trente-sixième réunion directive
Genève, 3 mai 2005
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent:
 - a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, neuvième session (14-18 mars 2005);
 - b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, neuvième session (7-11 mars 2005);
 - c) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, neuvième session (22-25 février 2005).
3. Contribution possible au Sommet du Millénaire + 5.
4. Résultats de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED.
5. Rapport annuel de la CNUCED.
6. Financement de la participation d'experts.

* Le présent document a été soumis tardivement car les États membres ont dû tenir des consultations.

7. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
8. Questions diverses.
9. Rapport du Conseil sur sa trente-sixième réunion directive.

II. Annotations

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour provisoire figure dans la section I ci-dessus.

Point 2: Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent:

a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, neuvième session (14-18 mars 2005)

2. La Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a tenu sa neuvième session du 14 au 18 mars 2005 à Genève; le rapport de la session porte la cote TD/B/COM.1/73.

b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, neuvième session (7-11 mars 2005)

3. La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a tenu sa neuvième session du 7 au 11 mars 2005 à Genève; le rapport de la session porte la cote TD/B/COM.2/66.

c) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, neuvième session (22-25 février 2005)

4. La Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a tenu sa neuvième session du 22 au 25 février 2005 à Genève; le rapport de la session porte la cote TD/B/COM.3/70.

Point 3: Contribution possible au Sommet du Millénaire + 5

5. Le Conseil examinera la contribution qu'il pourrait apporter au Sommet du Millénaire + 5, y compris les résultats pertinents des sessions de ses trois commissions.

Point 4: Résultats de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED

6. Dans sa résolution 57/270B, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil du commerce et du développement participerait à la réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Cette réunion fait partie de la suite donnée par les institutions au Consensus de Monterrey. Le Président informera le Conseil des résultats de la réunion de haut niveau.

Point 5: Rapport annuel de la CNUCED

7. Le paragraphe 9 du Consensus de São Paulo demande que le rapport annuel de la CNUCED soit davantage axé sur les résultats obtenus, qui devraient être évalués par rapport au

cadre stratégique de l'organisation grâce à un ensemble précis d'indicateurs. Ce rapport annuel devrait servir de base à un examen annuel de l'exécution du programme de travail par le Conseil du commerce et du développement. En réponse à cette demande, le secrétariat a préparé le Rapport annuel pour 2004 tel qu'il figure dans le document UNCTAD/EDM/2005/1, dont le Conseil a été saisi.

Point 6: Financement de la participation d'experts

8. Les États membres recevront un rapport intérimaire sur les consultations en cours concernant le financement de la participation d'experts.

Point 7: Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:

a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

9. À l'heure actuelle, 111 organismes intergouvernementaux sont autorisés à participer aux travaux de la CNUCED; la liste de ces organismes figure dans le document TD/B/IGO/LIST/5.

10. Le Conseil sera invité à examiner une demande reçue de l'Agence pour le commerce international, l'information et la coopération. On trouvera des renseignements généraux concernant cet organisme dans le document TD/B/EX(36)/R.2.

b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

11. À l'heure actuelle, 192 organisations non gouvernementales (ONG) sont autorisées à participer aux travaux de la CNUCED; la liste de ces organisations figure dans les documents TD/B/NGO/LIST/7 et Corr.1.

12. Le Conseil sera invité à examiner quatre requêtes présentées par des organisations non gouvernementales, à savoir: 3D→Trade – Human Rights – Equitable Economy (3D→THREE), Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale (OCAPROCE), Centre for International Environmental Law (CIEL) et Center of Concern. On trouvera des renseignements généraux concernant ces organisations dans les documents TD/B/EX(36)/R.1, R.3, R.4 et R.5.

Inscription d'ONG nationales au Registre conformément à la décision 43 (VII) du Conseil

13. Le Conseil sera informé qu'après consultation de l'État membre concerné (Inde), le Secrétaire général de la CNUCED a inscrit le Centre for Community Economics and Development Consultant Society (CECOEDECON) et la Grow-On Chamber of Commerce au Registre des organisations nationales non gouvernementales, visé par la décision 43 (VII) du Conseil. On trouvera des renseignements généraux concernant ces organisations dans les documents TD/B/EX(36)/L.1 et L.2.

Point 8: Questions diverses

Point 9: Rapport du Conseil sur sa trente-sixième réunion directive

14. Le Conseil souhaitera peut-être autoriser le Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa trente-sixième réunion directive.
